



Département de la Corse du Sud  
Arrondissement de Sartène  
Canton du Sarténais Valinco

COURRIER ARRIVÉE  
LE .. 14/10/19 ..  
N° .. 13. 921 ..

Le Maire à  
Monsieur Gilles SIMEONI  
Président du Conseil Exécutif de la  
Collectivité de Corse

LORETO di TALLANO Le 7 octobre 2019

Monsieur le Président

Je vous prie de trouver ci-joint en copie le courrier adressé à M. BIANCUCCI, Conseiller exécutif en charge de l'aménagement du territoire au motif suivant : Avis sur un nouveau de projet de PADDUC concernant la commune.

Je vous prie de bien vouloir croire, M. le Président en l'expression de ma considération très distinguée

Le Maire  
Jean Pierre ARRII





Département de la Corse du Sud  
Arrondissement de Sartène  
Canton du Sartenais Valinco

Le Maire à  
Monsieur Jean BIANCUCCI  
Conseiller Exécutif  
En Charge de L'Aménagement du Territoire

LORETO di TALLANO Le 24 septembre 2019

Objet : Votre courrier Réf : J B/AM/ 19.798 du 10 juillet 2019

Monsieur le Conseiller Exécutif

Par la présente je viens vous notifier mon avis sur le projet de modification des espaces stratégiques Agricoles sur le territoire de ma commune.

Après de multiples concertations et examens de la cartographie des E S A avec le conseil municipal et les agriculteurs de la commune sous toute réserve d'une mauvaise lecture de la cartographie dont nous disposons nous en avons conclu aux remarques et bien entendu aux souhaits de modifications comme suit, partie de la commune intramuros sur un (1) kilomètre linéaire en bordure de la départementale 69 reliant SARTENE à CORTE.

Toutes ces parcelles se situent au sein de la zone urbanisée du village ; elles sont desservies par les réseaux (A E P – Assainissement – E D F et Eclairage publique – TELECOM ADSL)  
Ces parcelles sont bordées par la route départementale qui est revêtue de bitume et les réseaux empiètent sur ces parcelles.

La parcelle N° 88 / 5293 M<sup>2</sup> appartenant aux frères GIOVANNANGELI est située à l'entrée du village première maison à droite en venant de SARTENE, en 1980 les parents des actuels propriétaires ont construit la maison cadastrée sous le N° 89.

La parcelle N° 90 superficie 5293 M<sup>2</sup> appartenant à la famille Jean André GIOVANNANGELI (cousin des précédents) est mitoyenne de la parcelle 88 seule une servitude familiale les séparant doit également être rendue constructible.

La parcelle 682 d'une superficie de 1597 M<sup>2</sup> acquise par Monsieur Hervé GIRARD époux de GANDOLFO –MONDOLONI Evelyne fonctionnaire à la D D T M cité admirative de SARTENE en poste depuis 1996, cette parcelle a été vendue par Madame MOZZICONACCI en 1993 elle doit demeurer constructible dans sa totalité.



Département de la Corse du Sud  
Arrondissement de Sartène  
Canton du Sartenais Valinco

La parcelle N° 107 appartenant à la famille CESARI d'une contenance de 2861 M<sup>2</sup> est située dans la continuité de cette zone, une maison cadastrée N° 105 et un CASEDU cadastré N° 106 y sont édifiés depuis plus de cent ans la totalité de cette parcelle doit également être constructible.

Les parcelles N° 399 et 400 d'une contenance respective de 2553 et 4205 M<sup>2</sup> se situent au cœur de l'ancien bourg. Ces parcelles dont je suis le propriétaire en titre me reviennent de la succession de mes parents. La parcelle N° 399 portée en tant que vigne sur la matrice cadastrale n'a plus lieu d'être et sera déclassée à ma demande, la vigne n'existe plus depuis vingt-cinq ans et par endroits ce terrain comporte des pentes de 30%.

La parcelle N°400 sur laquelle est implantée une partie de mon habitation ne peut être constructible qu'en bordure de route ; sur les 7758 M<sup>2</sup> que contiennent ces deux parcelles 3000 M<sup>2</sup> seulement doivent être retenus comme constructible.

Dans deux hameaux extérieurs au village MURATU et MADALINELLO l'avis des personnes concertées est le suivant : Hameaux de MURATU. Trois habitations existantes situées en bordure de route, réseaux EDF- AEP et TELECOM les desservent l'assainissement est individuel.

Les familles CESARI propriétaires de la parcelle N° 611, contenance 5788 M<sup>2</sup> et les familles DARY propriétaires des parcelles 604 et 606 d'une contenance totale de 9817 M<sup>2</sup> en demandent la constructibilité.

La famille NICOLAÏ Paul propriétaire de la parcelle 89, contenance 1575 M<sup>2</sup> demande à pouvoir faire des aménagements et des extensions autour de la construction existante. L'électrification de ce secteur est prévue au programme 2020 du syndicat de l'énergie.

Les familles DE ROCCA SERRA Jacques et OLIVIERI Marie Paule propriétaires de la parcelle 167, contenance 20070 M<sup>2</sup> sur laquelle est implantée une habitation cadastrée n° 6 du plan, demandent 1000 M<sup>2</sup> constructibles à proximité de la maison existante.

Monsieur le Conseiller exécutif avant de vous proposer dans le détail les E S A qui à notre avis peuvent être retenues dans la future cartographie j'attire votre attention sur les patronymes des propriétaires que j'ai volontairement mentionnés. Toutes ces personnes sont des enfants originaires du village que leurs parents ont dû quitter pour des raisons que vous connaissez et que vous avez analysé sans aucun doute bien plus que moi-même. IL ne s'agit ni de spéculation immobilière ou touristique mais de personnes désireuses de posséder une habitation sur leur terre d'origine.

Si je ne me suis pas attelé à l'élaboration d'une carte communale cela est dû à la faible pression immobilière seulement vingt-cinq demandes de permis de construire déposées depuis 1975.



Département de la Corse du Sud  
Arrondissement de Sartène  
Canton du Sartenais Valinco

Si j'adhère à la démarche du PADDUC dans les zones littorales, qui ont connues ces dernières années une forte urbanisation et par conséquent un impact négatif sur l'environnement d'une part ; d'autre part, nos villages de l'intérieur connaissent une désertification galopante. L'élu de proximité qu'est le Maire doit être soucieux de maintenir quelques terrains constructibles dans les zones déjà urbanisées et qui n'auront aucune incidence sur le contribuable car les infrastructures nécessaires existent déjà.

Monsieur, en résumé, je vous propose de rendre constructible 23 HA, 38 A et 202 CA et de classer en espaces stratégiques agricoles 30 HA, 82 A et 0.6 CA qui n'étaient pas retenus dans la cartographie précédente du PADDUC. Cela ne réduira en rien les surfaces ESA retenues initialement sur la commune (59 HA) ; il y aura même une sensible augmentation d'environ 8 HA

#### Récapitulatif

- total des surfaces demandées à être constructibles :  
4 HA – 05 A – 12 CA
- Total des surfaces devant être classées en ESA et qui ne figurent pas dans la cartographie actuelle du PADDUC :  
4 HA – 05 A – 81 CA

Dans l'attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Conseiller exécutif, l'expression de ma considération la plus distinguée

Le Maire  
Jean Pierre ARRIL



Pièces jointes : Tableau des surfaces à rendre constructibles et tableau des surfaces à classer en ESA

**TERRAINS DEVANT ETRE RETENUS EN ESPACE STRATEGIQUES AGRICOLES**

N° de Parcelle	Contenance	Propriétaire	Activité	Culture	Observations
539	8 A - 40 CA	Cianferani Xavier	Exploitant Agricole	Olive et Paturage	Terrain relativement Plat et mécanisable
540	92 A	Cianferani Xavier	Exploitant Agricole	Olive et Paturage	Terrain relativement Plat et mécanisable
464	84 A - 25 CA	SERRA Baptiste	Retraité	Paturage	Terrain relativement plat et mécanisable loué à PANTALACCI Jean Yves Exploitant Agricole
465	29 A	SERRA Baptiste	Retraité	Paturage	Terrain relativement plat et mécanisable loué à PNTALACCI Jean Yves Exploitant Agricole
467	60 A - 80 CA	SERRA épouse VIGNOLO Antoinette	Retraitée	Paturage	Terrain relativement plat et mécanisable loué à PANTALACCI Jean Yves Exploitant Agricole
466	32 A - 01 CA	ANDREANI Jules et Succession	Retraité	Paturage	Terrain relativement plat et mécanisable loué à CHIARONI François Exploitant Agricole
261	4 A - 79 CA	MOZZICONACCI POISSON	Retraitée	Pâturage	Terrains loués à CHIARONI François, exploitant agricole
262	11 A - 15 CA	MOZZICONACCI POISSON	Retraitée	Pâturage	Terrains loués à CHIARONI François, exploitant agricole
263	52 A - 91 CA	MOZZICONACCI POISSON	Retraitée	Pâturage	Terrains loués à CHIARONI François, exploitant agricole
491	12 A - 40 CA	GUINOT Roger	Retraité	Pâturage	Terrains loués à CHIARONI François, exploitant agricole
493	18 A - 10 CA	GUINOT Roger	Retraité	Pâturage	Terrains loués à CHIARONI François, exploitant agricole

**TOTAL 4 HA - 05 A - 81 CA**

**TERRAINS DEVANT RESTER CONSTRUCTIBLES**

N° de Parcelle	Contenance	Propriétaires	Terrains Comportant une Construction	OBSERVATIONS
88	52 A - 93 CA	GIOVANNANGELI (Frères)	Maison Edifiée en 1980	
90	52 A - 93 CA	GIOVANNANGELI (J - A)	Non	Tous ces Terrains sont situés au sein du village en bordure de la Départementale et Déservis par tous les Réseaux
682	15 A - 97 CA	GIRARD MONDOLONI	Maison Edifiée en 1993	
107	28 A - 61 CA	Famille CESARI	une Maison Construite en 1920 et un casedu plus que centenaire	
404	5 A - 30 CA	ARRII - NICOLAÏ	Non	
399	25 A - 53 CA	ARRII jean Pierre	Non	
400	42 A - 05 CA	ARRII jean Pierre	Maison Edifiée en 1976	

**TOTAL 2 HA - 23 A - 32 CA**

TERRAINS Ayant Vocation à Devenir Constructibles Situés Hors agglomération				
N° de Parcelle	Contenance	Propriétaires	Terrains Comportant une Construction	Observations
604 -606	98 A - 17 CA	Famille DARY	un CASEDU	Terrain situé en bordure de la Départementale à l'amont desservi par les réseaux A E P - E D F - TELECOM Trois habitations existantes dans un périmètre proche
611	57 A - 88 CA	FAMILLE CESARI	NON	Terrain situé en Bordure de la Départementale à l'amont Desservi par les Réseaux A E P - E D F et TELECOM Trois habitations existantes dans un périmètre proche
89	15 A 75 CA	NICOLI Paul et Fils	OUI	Terrain Situé en Bordure de la Départementale sur lequel est construite une maison depuis 1910 Electrification en Cours
167	2 HA - 00 A - 70 CA	Famille DEROCCA SERRA Jacques et OLIVIERI Marie Paule	oui	Terrain Situé en Bordure de la Départementale sur lequel est construite une maison depuis 1910 Electrification en Cours  Les propriétaires souhaitent pouvoir disposer de 10 A constructible près de la maison existante N° 6 du plan

**Surface Demandées à être Constructible : 1HA - 81 A 80 CA**